



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-293

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées que lors de sa séance tenue le 26 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-293

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages « classe C- multifamiliale 3 logements » et « classe D - multifamiliale 4 à 6 logements » du groupe Habitation dans la zone 9862-71 (montée Dumais).

QUE la MRC Les Moulins a approuvé le règlement 1001-293 le 12 février 2019 et a également émis un certificat de conformité pour ce règlement.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE ledit règlement est entré en vigueur le 13 février 2019, soit à la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC Les Moulins.

Donné à Terrebonne, ce 27^e jour du mois de février 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
